

—————

Décision émise par le CSTB dans le
cadre de la procédure réglementaire
d'agrément visée par l'arrêté technique
du 7 septembre 2009 modifié

—————

Avis

Relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes

Numéro d'Avis : 2023-CSTB-n°016

Date : le 22 décembre 2023

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et après évaluation le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment agréé la gamme de dispositifs de traitement suivant :

Titulaire de l'agrément	AQUATIRIS, 7 rue des Artisans, 35310 BREAL-SOUS-MONTFORT				
Dénomination commerciale	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 2 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 3 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 4 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 5 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 6 EH
Capacité de traitement	2 Equivalents-Habitants	3 Equivalents-Habitants	4 Equivalents-Habitants	5 Equivalents-Habitants	6 Equivalents-Habitants
Nouveau numéro national d'agrément	2023-006-mod01-ext09-mod02	2023-006-mod01-ext01-mod03	2023-006-mod01-ext02-mod03	2023-006-mod04	2023-006-mod01-ext03-mod03
Historique	Modification du modèle agréé 2023-006-mod01-ext09-mod01	Modification du modèle agréé 2023-006-mod01-ext01-mod02	Modification du modèle agréé 2023-006-mod01-ext02-mod02	Modification du modèle agréé 2023-006-mod03	Modification du modèle agréé 2023-006-mod01-ext03-mod02
Rappel de l'agrément CSTB-n°006 du le 23 mars 2023*	Modification du modèle agréé 2011-022-mod03-ext01	Modification du modèle agréé 2011-022-mod03-ext02	Modification du modèle agréé 2011-022-mod03-ext03	Modification du modèle agréé 2011-022-mod03	Modification du modèle agréé 2011-022-mod03-ext04

Titulaire de l'agrément	AQUATIRIS, 7 rue des Artisans, 35310 BREAL-SOUS-MONTFORT				
Dénomination commerciale	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 7 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 8 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 9 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 10 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 12EH
Capacité de traitement	7 Equivalents-Habitants	8 Equivalents-Habitants	9 Equivalents-Habitants	10 Equivalents-Habitants	12 Equivalents-Habitants
Nouveau numéro national d'agrément	2023-006-mod01-ext10-mod02	2023-006-mod01-ext04-mod03	2023-006-mod01-ext11-mod02	2023-006-mod01-ext05-mod03	2023-006-mod01-ext06-mod03
Historique	Modification du modèle agréé 2023-	Modification du modèle agréé 2023-	Modification du modèle agréé 2023-	Modification du modèle agréé 2023-	Modification du modèle agréé 2023-

	006-mod01-ext10-mod01)	006-mod01-ext04-mod02)	006-mod01-ext11-mod01)	006-mod01-ext05-mod02)	006-mod01-ext06-mod02)
Rappel de l'agrément CSTB-n°006 du le 23 mars 2023*	Modification du modèle agréé 2011-022-mod03-ext05	Modification du modèle agréé 2011-022-mod03-ext06	Modification du modèle agréé 2011-022-mod03-ext07	Modification du modèle agréé 2011-022-mod03-ext08	Modification du modèle agréé 2011-022-mod03-ext09

Titulaire de l'agrément	AQUATIRIS, 7 rue des Artisans, 35310 BREAL-SOUS-MONTFORT				
Dénomination commerciale	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 14 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 16 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 18 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 20 EH	
Capacité de traitement	14 Equivalents-Habitants	16 Equivalents-Habitants	18 Equivalents-Habitants	20 Equivalents-Habitants	
Nouveau numéro national d'agrément	2023-006-mod01-ext12-mod02	2023-006-mod01-ext07-mod03	2023-006-mod01-ext13-mod02	2023-006-mod01-ext08-mod03	
Historique	Modification du modèle agréé 2023-006-mod01-ext12-mod01	Modification du modèle agréé 2023-006-mod01-ext07-mod02	Modification du modèle agréé 2023-006-mod01-ext13-mod01	Modification du modèle agréé 2023-006-mod01-ext08-mod02	
Rappel de l'agrément CSTB-n°006 du le 23 mars 2023*	Modification du modèle agréé 2011-022-mod03-ex10	Modification du modèle agréé 2011-022-mod03-ex11	Modification du modèle agréé 2011-022-mod03-ex12	Modification du modèle agréé 2011-022-mod03-ex13	

Titulaire de l'agrément	AQUATIRIS, 7 rue des Artisans, 35310 BREAL-SOUS-MONTFORT					
Dénomination commerciale	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle bac 3 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle bac 5 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle bac 6 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle bac 10 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle bac 12 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle bac 20 EH
Capacité de traitement	3 Equivalents-Habitants	5 Equivalents-Habitants	6 Equivalents-Habitants	10 Equivalents-Habitants	12 Equivalents-Habitants	20 Equivalents-Habitants
Nouveau numéro national d'agrément	2023-006-mod02-ext14	2023-006-mod02-ext15	2023-006-mod02-ext16	2023-006-mod02-ext17	2023-006-mod02-ext18	2023-006-mod02-ext19
Historique	Modification du modèle agréé 2023-006-mod01-ext14	Modification du modèle agréé 2023-006-mod01-ext15	Modification du modèle agréé 2023-006-mod01-ext16	Modification du modèle agréé 2023-006-mod01-ext17	Modification du modèle agréé 2023-006-mod01-ext18	Modification du modèle agréé 2023-006-mod01-ext19
Rappel de l'agrément CSTB-n°006 du le 23 mars 2023*	Modification du modèle agréé 2011-022-mod03-ext14	Modification du modèle agréé 2011-022-mod03-ext15	Modification du modèle agréé 2011-022-mod03-ext16	Modification du modèle agréé 2011-022-mod03-ext17	Modification du modèle agréé 2011-022-mod03-ext18	Modification du modèle agréé 2011-022-mod03-ext19

* Il convient de signaler que les numéros d'agrément figurant dans la section "historique" de l'agrément CSTB-n°006, émis le 23 mars 2023, présentaient des inexactitudes. Par conséquent, dans le cadre du présent agrément, une rectification a été opérée : les numéros d'agrément ont été dûment actualisés dans la ligne « Rappel de l'agrément CSTB-n°006 du le 23 mars 2023 » des tableaux ci-dessus, assurant ainsi une représentation fidèle et correcte de l'historique des agréments, en lieu et place des informations erronées précédemment mentionnées.

Cet avis abroge et remplace l'avis numéro CSTB-n°006, publié le 23 mars 2023 sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif à l'adresse : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>.

Les fiches techniques descriptives correspondantes sont présentées en annexe. Elles portent seulement sur le traitement des eaux usées. Elles ne portent pas sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées.

Le couple de filtres à écoulement vertical est planté de roseaux communs (*Phragmites australis*), avec une densité initiale de 6 plants/m².

Le filtre à écoulement horizontal est planté d'iris des marais (*Iris pseudoacorus*), de salicaires (*Lythrum salicaria*), de menthe aquatique (*Mentha aquatica*), de rubanier (*Sparganium erectum*), de plantain d'eau (*Alisma plantago*), de massettes (*Typha latifolia*), de scirpes (*Schoenoplectus lacustris*). La densité de plantation initiale est de 6 plants/m², toutes espèces végétales confondues.

Des distances minimales entre l'habitation et l'installation doivent être respectées pour limiter les risques sanitaires (nuisances olfactives notamment), à savoir :

- 5 m pour les modèles 2 EH, 3 EH, 4 EH et 5 EH ;
- 10 m pour les modèles 6 EH, 7 EH, 8 EH, 9 EH, 10 EH et 12 EH ;
- 30 m pour le modèle 14 EH, 16 EH, 18 EH et 20 EH.

Par ailleurs, les dispositions de protection suivantes doivent être respectées :

- une grille permanente de maillage 55 mm × 55 mm maximum est posée sur le filtre vertical afin d'éviter tout contact accidentel avec les eaux usées (humains, animaux) ;
- la zone d'arrivée de l'effluent sur le filtre horizontal est protégée par une des solutions suivantes :
 - le tuyau d'arrivée est recouvert d'une grille de maillage 55 mm × 55 mm maximum ;
 - le tuyau est recouvert de galets ;
 - le tuyau d'arrivée est inséré dans une rehausse de regard avec un couvercle fermé.
- L'ensemble du dispositif doit être équipé d'une clôture grillagée souple (grillage simple torsion ou équivalent avec une maille inférieure ou égale) ou rigide, permanente de 0,80 m de hauteur minimum avec portillon d'accès fermé et disposée tout autour du dispositif afin d'empêcher les accès notamment des enfants et des animaux domestiques susceptibles d'être présents sur la parcelle

Les guides d'utilisation suivants :

- *Guide de l'utilisateur de votre Jardin d'Assainissement® IRIS (FV+FH) Modèles avec filtre à écoulement vertical en géomembrane de capacité 2-3-4-5-6-7-8-9-10-12-14-16-18-20 EH (gravitaire, avec pompe ou avec chasse) – 62 pages – 09/2023*
- *Guide de l'utilisateur de votre Jardin d'Assainissement® IRIS (FV+FH) Modèles avec filtre à écoulement vertical en bacs préfabriqués de capacité 3-5-6-10-12-20 EH (gravitaire, avec pompe ou avec chasse) – 64 pages – 09/2023*

Sont disponibles auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif à l'adresse : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>.

ANNEXE I

FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE AU DISPOSITIF DE TRAITEMENT AGRÉÉ JARDINS D'ASSAINISSEMENT IRIS (FV+FH), 2 EH, 3 EH, 4 EH, 5 EH, 6 EH, 7 EH, 8 EH, 9 EH, 10 EH, 12 EH, 14 EH, 16 EH, 18 EH ET 20 EH, MODÈLES AVEC FILTRE A ECOULEMENT VERTICAL EN GEOMEMBRANE

REFERENCES NORMALISATION ET REGLEMENTATION	
Références réglementaires et normatives	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié Annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2
Type de procédure	Complète selon l'annexe 2 de l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié
Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DU(ES) DISPOSITIF(S)	
Technologie(s) de traitement	Filtre planté de roseaux à écoulement vertical divisé en 2 lits suivi d'un filtre planté à écoulement horizontal. Le filtre vertical est alimenté : <ul style="list-style-type: none"> - Modèles 2 EH, 3 EH, 4 EH, 5 EH, 6 EH, 7 EH, 8 EH, 9 EH, 10 EH : au fil de l'eau ou sous pression (chasse hydraulique ou poste de relevage) - modèles 12 EH, 14 EH, 16 EH, 18 EH et 20 EH : sous pression (chasse hydraulique ou poste de relevage)
Description (nombre et fonction) des cuves / compartiments	1 enveloppe souple ou enveloppe rigide pour le filtre vertical 1 enveloppe souple ou enveloppe rigide pour le filtre horizontal
Liste des principaux équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Alimentation au fil de l'eau ou sous pression (chasse hydraulique ou poste de relevage) pour les modèles 2 EH, 3 EH, 4 EH, 5 EH, 6 EH, 7 EH, 8 EH, 9 EH et 10 EH. Chasse hydraulique ou poste de relevage pour les modèles 12 EH, 14 EH, 16 EH, 18 EH et 20 EH - Regard de distribution (excepté si alimentation via un poste de relevage double pompe) - 1 filtre planté de roseaux à écoulement vertical divisé en 2 lits disposant de répartiteur(s) - 1 filtre planté à écoulement horizontal avec un gabion de collecte - 1 regard de collecte

Un curage des boues produites en surface du filtre vertical de ces dispositifs de traitement doit être réalisé lorsque l'épaisseur atteint 10 cm. Les fréquences de vidanges théoriques à charge nominale indiquées dans le tableau suivant sont données à titre indicatif. Seule l'épaisseur indiquée doit déclencher le curage.

Ces dispositifs peuvent être installés pour des résidences secondaires.

L'évacuation des eaux usées traitées se fait conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 précité (évacuation prioritairement réalisée par infiltration dans le sol ou irrigation souterraine des végétaux et, en cas d'impossibilité démontrée, par rejet vers le milieu hydraulique superficiel).

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L.1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet.

La charge organique pouvant être traitée par ce dispositif peut aller jusqu'à la capacité de traitement présentée dans le tableau suivant.

SYNTHÈSE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU(ES) DISPOSITIF(S)

Dénomination commerciale	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 5 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 2 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 3 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 4 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 6 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 7 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 8 EH	
Capacité de traitement	5 EH	2 EH	3 EH	4 EH	6 EH	7 EH	8 EH	
Charge organique journalière maximale pouvant être traitée (g/j DBO5)	300	120	180	240	360	420	480	
Numéro national d'agrément	2023-006-mod04	2023-006-mod01-ext09- mod02	2023-006-mod01-ext01- mod03	2023-006-mod01-ext02- mod03	2023-006-mod01-ext03- mod03	2023-006-mod01-ext10- mod02	2023-006-mod01-ext04-mod03	
Enveloppe du filtre vertical	Nombre	1						
	Forme	Rectangulaire						
	Matériau	Enveloppe souple (membrane) : éthylène-propylène-diène monomère (EPDM) Enveloppe rigide : béton						
Enveloppe du filtre horizontal	Nombre	1						
	Forme	Rectangulaire						
	Matériau	Enveloppe souple (membrane) : éthylène-propylène-diène monomère (EPDM) Enveloppe rigide : béton						
Filtre vertical (massif filtrant)	Hauteur utile (cm)	60						
	Surface utile par lit (m²)	5,00	2,00	3,00	4,00	6,00	7,00	8,00
	Surface utile totale (m²)	10,00	4,00	6,00	8,00	12,00	14,00	16,00
	Epaisseur maximum de boues avant curage (cm)	10						
	Curage des boues produites théorique à charge nominale (ans)	10						

Filtre horizontal (massif filtrant)	Hauteur utile (cm)	40						
	Surface utile avec gabion (m²)	10,00	4,00	6,00	8,00	12,00	14,00	16,00
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU(ES) DISPOSITIF(S)								
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus du filtre vertical (cm)		0						
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus du filtre horizontal (cm)		0						
Mise en œuvre possible ou pas en présence de nappe phréatique		non						
SYNTHÈSE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU(ES) DISPOSITIF(S)								
Dénomination commerciale	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 9 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 10 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 12 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 14 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 16 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 18 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle géo 20 EH	
Capacité de traitement	9 EH	10 EH	12 EH	14 EH	16 EH	18 EH	20 EH	
Numéro national d'agrément	2023-006-mod01-ext11-mod02	2023-006-mod01-ext05-mod03	2023-006-mod01-ext06-mod03	2023-006-mod01-ext12-mod02	2023-006-mod01-ext07-mod03	2023-006-mod01-ext13-mod02	2023-006-mod01-ext08-mod03	
Enveloppe du filtre vertical	Nombre	1						
	Forme	Rectangulaire						
	Matériau	Enveloppe souple (membrane) : éthylène-propylène-diène monomère (EPDM) Enveloppe rigide : béton						
Enveloppe du filtre horizontal	Nombre	1						
	Forme	Rectangulaire						
	Matériau	Enveloppe souple (membrane) : éthylène-propylène-diène monomère (EPDM) Enveloppe rigide : béton						
Filtre vertical (massif filtrant)	Hauteur utile (cm)	60						
	Surface utile par lit (m²)	9,00	10,00	12,00	14,00	16,00	18,00	20,00

	Surface utile totale (m²)	18,00	20,00	24,00	28,00	32,00	36,00	40,00
	Epaisseur maximum de boues avant curage (cm)	10						
	Curage des boues produites théorique à charge nominale (ans)	10						
Filtre horizontal (massif filtrant)	Hauteur utile (cm)	40						
	Surface utile avec gabion (m²)	18,00	20,00	24,00	28,00	32,00	36,00	40,00
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU(ES) DISPOSITIF(S)								
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus du filtre vertical (cm)	0							
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus du filtre horizontal (cm)	0							
Mise en œuvre possible ou pas en présence de nappe phréatique	non							

ANNEXE II

FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE À LA GAMME DE DISPOSITIFS DE TRAITEMENT AGRÉÉS JARDINS D'ASSAINISSEMENT IRIS (FV+FH) 3 EH, 5 EH, 6 EH, 10 EH, 12 EH ET 20 EH, MODÈLES AVEC FILTRE A ECOULEMENT VERTICAL EN BACS PREFABRIQUES DE CAPACITE 3-5-6-10-12-20 EH

REFERENCES NORMALISATION ET REGLEMENTATION	
Références réglementaires et normatives	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié Annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2
Type de procédure	Complète selon l'annexe 2 de l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié
Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DU(ES) DISPOSITIF(S)	
Technologie(s) de traitement	Filtre planté de roseaux à écoulement vertical divisé en 2 lits suivi d'un filtre planté à écoulement horizontal. Le filtre vertical est alimenté : <ul style="list-style-type: none"> - Modèles 3 EH, 5 EH, 6 EH : au fil de l'eau ou sous pression (chasse hydraulique ou poste de relevage) - Modèles 10 EH, 12 EH et 20 EH : sous pression (chasse hydraulique ou poste de relevage)
Description (nombre et fonction) des cuves / compartiments	1 à 8 cuve(s) (bac(s)) pour le filtre vertical 1 enveloppe souple pour le filtre horizontal
Liste des principaux équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Alimentation au fil de l'eau ou chasse hydraulique ou poste de relevage avec alarme pour les modèles 3 EH, 5 EH et 6 EH - Chasse hydraulique ou poste de relevage avec alarme pour les modèles 10 EH, 12 EH et 20 EH - Regard de distribution (excepté si alimentation via un poste de relevage double pompe) - 1 filtre planté de roseaux à écoulement vertical divisé en 2 lits disposant de répartiteur(s) - 1 filtre planté à écoulement horizontal avec un gabion de collecte - 1 regard de collecte

Un curage des boues produites en surface du filtre vertical de ces dispositifs de traitement doit être réalisé lorsque l'épaisseur atteint 10 cm. Les fréquences de vidanges théoriques à charge nominale indiquées dans le tableau suivant sont données à titre indicatif. Seule l'épaisseur indiquée doit déclencher le curage.

Ces dispositifs peuvent être installés pour des résidences secondaires.

L'évacuation des eaux usées traitées se fait conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 précité (évacuation prioritairement réalisée par infiltration dans le sol ou irrigation souterraine des végétaux et, en cas d'impossibilité démontrée, par rejet vers le milieu hydraulique superficiel).

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L.1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet.

La charge organique pouvant être traitée par ce dispositif peut aller jusqu'à la capacité de traitement présentée dans le tableau suivant.

SYNTHÈSE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU(ES) DISPOSITIF(S)							
Dénomination commerciale	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle bac 3 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle bac 5 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle bac 6 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle bac 10 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle bac 12 EH	Jardin d'Assainissement IRIS (FV+FH), modèle bac 20 EH	
Capacité de traitement	3 EH	5 EH	6 EH	10 EH	12 EH	20 EH	
Numéro national d'agrément	2023-006-mod02-ext14	2023-006-mod02-ext15	2023-006-mod02-ext16	2023-006-mod02-ext17	2023-006-mod02-ext18	2023-006-mod02-ext19	
Enveloppe du filtre vertical	Nombre	1	2	2	4	8	
	Forme	Rectangulaire					
	Matériau	Enveloppe rigide (bac) : polyéthylène haute densité (PEHD)					
Enveloppe du filtre horizontal	Nombre	1					
	Forme	Rectangulaire					
	Matériau	Enveloppe souple (membrane) : éthylène-propylène-diène monomère (EPDM) Enveloppe rigide : béton					
Filtre vertical (massif filtrant)	Hauteur utile (cm)	60					
	Surface utile par lit (m²)	3,05	5,02 ou 6,12	6,12	10,04 ou 12,24	12,24	20,06 ou 24,48
	Surface utile totale (m²)	6,10	10,03 ou 12,24	12,24	20,06 ou 24,48	24,48	40,12 ou 48,96
	Epaisseur maximum de boues avant curage (cm)	10					
	Curage des boues produites théorique à charge nominale (ans)	10					
Filtre horizontal (massif filtrant)	Hauteur utile (cm)	40					
	Surface utile avec gabion (m²)	6,00	10,00	12,00	20,00	24,00	40,00
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU(ES) DISPOSITIF(S)							
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus du filtre vertical (cm)	0						
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus du filtre horizontal (cm)	0						
Mise en œuvre possible ou pas en présence de nappe phréatique	Non						